

**RÉPONSE D'ÉNERGIR À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT
L'ABANDON ET LA RECONSTRUCTION D'UN POSTE DE DÉTENTE À MONTRÉAL-EST (LE PROJET)**

SERVITUDE DU PROJET

1. **Référence :** Pièce [B-0007](#), p. 11.

Préambule :

« Bien qu'Énergir ait actuellement une fenêtre d'opportunité exceptionnelle avec Suncor pour l'implantation d'un poste hors terre en servitude, deux options ont tout de même été étudiées :

- *Option A : Relocalisation du poste de détente hors terre en servitude (scénario proposé);*
- *Option B : Réhabilitation du poste de détente, de la cheminée d'accès et de ses équipements ».*

Demande :

1.1 Veuillez indiquer si un contrat de servitude a été signé entre Énergir et Suncor concernant l'implantation d'un poste de détente hors terre en servitude.

Réponse :

Une option de servitude (« l'Option ») a été conclue entre Énergir et Suncor le 25 octobre 2021 pour permettre l'implantation du poste de détente sur la propriété de Suncor. L'Option prévoit que sous réserve de certaines conditions préalables devant être remplies, Énergir est autorisée à réaliser les travaux. L'acte de servitude sera conclu devant notaire une fois les travaux complétés, et ce, afin de permettre une description technique précise des lieux par des arpenteurs-géomètres.

RISQUES ASSOCIÉS AU PROJET

2. Référence : Pièce [B-0007](#), p. 11.

Préambule :

« L'option A est la seule option qui assure la faisabilité du Projet en termes de risques et de constructibilité. Elle permet aussi de répondre aux objectifs du Projet, tout en rencontrant les gains anticipés (respecter les exigences de la gestion des actifs, éliminer les enjeux de santé et sécurité du travail, faciliter l'accès au poste hors terre, favoriser l'acceptabilité sociale et réduire les coûts d'exploitation récurrents pour l'entretien du poste) ».

Demande :

2.1 Veuillez indiquer les principaux risques du Projet et leur incidence sur l'échéancier et le budget. Veuillez élaborer.

Réponse :

Les principaux risques sont les suivants :

1. Les exigences supplémentaires (techniques et coordination opérationnelle) à proximité du chemin de fer du CN;
2. Une quantité additionnelle de contaminants dans la zone des travaux; et
3. Des mesures bonifiées et exigées par la Ville de Montréal-Est afin d'assurer une mobilité des usagers de l'emprise publique.

Ces principaux risques représentent près de 80 % du montant de contingence prévu au Projet et approximativement neuf jours supplémentaires dans l'échéancier présenté.